
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 mai 2025 à 19 h
4243, rue de Charleroi**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ABSENCES :

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac, ne siégeant pas car élu député de Bourassa à la suite des élections générales fédérales de 2025. Toutefois, M. Sari est présent pour la signature de la Livre d'or.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Maxime Sauveur, directeur des travaux publics
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Carmen Baïant, secrétaire recherchiste
M. Daniel Bussièrès, chef de division, relations avec les citoyens et communications

Étaient aussi présents :

M. Étienne Le Houx, sergent du PDQ39
M. Christian Komzé, conseiller en développement communautaire

Nombre de personnes dans la salle : 55

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé. Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA25 10 060

Adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2025, à 19h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié, avec l'ajout du dossier 30.05 séance tenante, de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2025, à 19h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.es.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Gala de reconnaissance de l'action bénévole
- Budget participatif
- Livre d'or Hadi Hassin
- Livre d'or Abdelhaq Sari

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Distribution de plante
- Fête du drapeau haïtien
- Gala des jeux de Montréal
- Semaine nationale de travaux publics
- Luguentz Dort et Bennedict Mathurin

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

- Célébration de la Fête des Mères à Montréal-Nord
- Des nouvelles de la bibliothèque Yves-Ryan
- Tournoi de baseball du PDQ
- Portes ouvertes PDQ 39

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

- Rappel Abris temporaires pour voiture
 - Collecte des RDD
-

Suspension de la séance à 19h 45

Reprise de la séance à 19h 55

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19h 55.

Questions des citoyens présents dans la salle

M. Pierre Fritzner

Remerciements et invitation

Mme Isabelle Leduc

Parc Aime Leonard

Mme Nancy Ermacora

Développer un marché avec des producteurs locaux

Questions reçues via le formulaire électronique

M. Gian Marco Occhionero

Vignette de stationnement

M. Éric Bourgault

Nettoyage des rues

Mme Marguerite Bazile

Vitesse sur la rue Brunet

M. Antoine Bui

Pollution sonore le soir

Mme Suzanne Girard
Nettoyage de la rue Belleville

Suspension de la séance à 20h 18
Reprise de la séance à 20h 27

CA25 10 061

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2025, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier
appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :
Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2025, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA25 10 062

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier
appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1259864004

CA25 10 063

Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 844 444,58 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 59 111,12 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 44 431,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 947 987,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1153 / 8 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à la compagnie Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 844 444,58 \$, taxes incluses, le contrat 1153, pour des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 59 111,12 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 44 431,99 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 947 987,69 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259516003

CA25 10 064

Adjuger à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 623 521,96 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et l'Avenue Jean-Meunier à l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 93 464,98 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 93 464,97 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 810 451,91 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Appel d'offres 1151 / 5 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 623 521,96 \$, taxes incluses, le contrat 1151 pour l'exécution des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs sur le Boulevard Industriel entre le Boulevard Lacordaire et l'Avenue Jean-Meunier à l'Arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 93 464,98 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 93 464,97 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 810 451,91 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1256329001

Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville

CA25 10 065

Adjuger à Construction Viatek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 234 190,56 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de décohéssionnement et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 46 838,11 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 298 274,92 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Appel d'offres 1152 / 4 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Viatek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 234 190,56 \$, taxes incluses, le contrat 1152 pour l'exécution des travaux de décohéssionnement et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'Arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 46 838,11 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 298 274,92 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1256329002

CA25 10 066

Modifier le financement du projet de la réfection de la rue Matte afin de tenir compte du financement d'un montant de 2 239 340,77\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR).

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé la modification du financement du projet de la rue Matte financé par un emprunt local de l'arrondissement au montant net de 2 239 340,77\$, par un financement provenant du service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) et ce, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR);

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1259516001

CA25 10 067

Accorder une contribution financière de 27 950 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion des « Marchés du Nord » durant l'été et l'automne 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

M. Jean Marc Poirier déclare intérêt

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 27 950 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion des « Marchés du Nord » durant l'été et l'automne 2025;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259069001

Intervention de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement

CA25 10 068

Accorder une contribution financière de 8 400 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 8 400 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2024;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1258354001

CA25 10 069

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ pour la persévérance scolaire à 5 écoles de Montréal-Nord notamment les écoles secondaires Calixa-Lavallée, Henri-Bourassa et Lester B. Pearson, l'École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée et l'École Amos, soit un montant de 500 \$ pour chaque école qui seront remises aux finissants lors des cérémonies de graduation et des Galas d'excellence 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. pour l'année 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ pour la persévérance scolaire à 5 écoles de Montréal-Nord notamment les écoles secondaire Calixa-Lavallée, Henri-Bourassa et Lester B. Pearson, l'École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée et l'École Amos, soit un montant de 500 \$ pour chaque école qui seront remises aux finissants lors des cérémonies de graduation et des Galas d'excellence 2025;

ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1253573007

Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville

CA25 10 070

Accorder une contribution financière de 750 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de diverses activités écologiques sur le territoire de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 750 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de diverses activités écologiques sur le territoire de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1253573016

CA25 10 071

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 7e édition de la Journée de la cuisine haïtienne qui se tiendra les 16 et 17 mai 2025 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 7e édition de la Journée de la cuisine haïtienne qui se tiendra les 16 et 17 mai 2025 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1253573013

CA25 10 072

Accorder une contribution financière de 500 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour appuyer l'organisation du concert avec Marc Hervieux du 10 mai 2025 dans le cadre des festivités du centenaire de la paroisse Ste-Gertrude, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

Mme Chantal Rossi déclare intérêt

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour appuyer l'organisation du concert avec Marc Hervieux du 10 mai 2025 dans le cadre des festivités du centenaire de la paroisse Ste-Gertrude;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1253573015

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 073

Accorder une contribution financière de 400 \$ à Nos Jeunes à Coeur afin de soutenir l'organisme dans les différentes activités sportives offertes à des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à Nos Jeunes à Coeur afin de soutenir l'organisme dans les différentes activités sportives offertes à des jeunes de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1253573014

CA25 10 074

Entériner une contribution financière de 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 11e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 4 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 11e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 4 mai 2025 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1253573017

CA25 10 075

Modifier la résolution CA24 10 270 afin que soient remplacés les noms du Club d'âge d'or Stella Alpina Masculin, Club d'âge d'or Parc Ottawa et Club d'âge d'or San Marco II par le nom Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA24 10 270 afin que soient remplacés les noms du Club d'âge d'or Stella Alpina Masculin, Club d'âge d'or Parc Ottawa et Club d'âge d'or San Marco II par le nom Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal;

QUE soit accordé au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal la contribution financière de 750\$ répartie comme suit:

- une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Stella Alpina Masculin;

- une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Parc Ottawa;
- une contribution de 250\$ au club d'âge d'or San Marco II;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1249738010

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 076

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2024, au 30 novembre 2024 et au 31 décembre 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 octobre 2024, au 30 novembre 2024 et au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1257606001

CA25 10 077

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2024 et au 31 décembre 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2024 et au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1257606002

CA25 10 078

Approuver et déposer les rapports mensuels du 1 janvier 2025 au 31 mars 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 janvier 2025, au 28 février 2025 et au 31 mars 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1257606005

CA25 10 079

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2025, au 28 février 2025 et au 31 mars 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1257606006

CA25 10 080

Approuver la transaction entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) pour les griefs 21-0690 et 21-0691, autoriser la directrice de l'Arrondissement à signer la transaction pour la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser son exécution en ces termes.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi
M. Philippe Thermidor, Mme Chantal Rossi, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée la transaction entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) pour les griefs 21-0690 et 21-0691, autoriser la directrice de l'Arrondissement à signer la transaction pour la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser son exécution en ces termes.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1255504001

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 081

Déposer un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA25-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA25-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2025);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA25-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2025).

40.01 1247987012

CA25 10 082

Adopter le premier projet de résolution PP-067 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements pour le 4105, rue de Charleroi, soit le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Poirier que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-067 visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements pour le 4105, rue de Charleroi en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille RM5-334, afin d'autoriser cinq étages au lieu de quatre;
- De déroger à la grille RM5-334, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe J (11 logements et plus) au lieu d'une classe G (quatre logements et possibilité de deux logements en sous-sol);
- De déroger à la grille RM5-334, afin d'autoriser une marge latérale gauche de 0 m au lieu de 1,98 m;
- De déroger à l'article 92.20, afin d'autoriser quatre cases de stationnement pour auto au lieu de 11;
- De déroger à l'article 168, afin de ne pas fournir d'aire de chargement au lieu d'une;
- De déroger à l'article 93, afin d'autoriser les balcons en marge avant principale à 0 m au lieu de 2 m.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent lorsque la servitude d'Hydro-Québec sera relocalisée; si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivants ladite relocalisation, la résolution sera nulle et sans effet;
- Que la superficie de plancher minimale vouée à un usage commercial ne soit pas supérieure à 100 m²;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, soit le 4105, rue de Charleroi.

40.02 1258311005

CA25 10 083

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 3846-3848, rue Fleury sur le lot 1 413 657, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en aire d'implantation sur un étage en cour arrière du bâtiment existant situé au 3846-3848, rue Fleury;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - o 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - o 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - o faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - o conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer; ET conformément aux plans déposés :
 - o Plans d'architecture et élévations en couleur, préparés par monsieur Robert Constantin, architecte et déposés à la DAUSE le 6 mars 2025 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 657 du cadastre du Québec, soit le 3846-3848, rue Fleury.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1258311003

CA25 10 084

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 6191, rue Greaves sur le lot 1 667 381, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 6191, rue Greaves;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer; ET conformément aux plans déposés :
 - o Plans d'architecture et plans en couleur, datés du 31 mars 2025 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 381 du cadastre du Québec, soit le 6191, rue Greaves.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1258311004

CA25 10 085

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur pour l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 10387, avenue Audoin, sur le lot 1 174 930, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur pour l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 10387, avenue Audoin;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;

- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité.
 - Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
 - Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- ET conformément aux plans déposés :
- o Plans d'architecture, dessins 3D, élévations en couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur Richard Oliva, technologue professionnel et datés du 26 mars 2025 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 930 du cadastre du Québec, soit le 10387, avenue Audoin.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1258311006

CA25 10 086

Autoriser dans le cadre des travaux de pavage et de marquage de la chaussée prévus sur le boulevard Industriel, entré l'avenue Moisan et le boulevard Lacordaire et sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Langelier la frontière Est de l'arrondissement, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement RM 1500 sur l'ordre général dans la ville et ce, pour la durée des travaux, en 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé, dans le cadre des travaux de pavage et de marquage de la chaussée prévus sur le boulevard Industriel, entre l'avenue Moisan et le boulevard Lacordaire et sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Langelier la frontière Est de l'arrondissement, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement RM 1500 sur l'ordre général dans la ville et ce, pour la durée des travaux, en 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1259864003

CA25 10 087

Nommer Mme Nahida Akter, à titre de technicienne greffe et archives au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 17 mai 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Nahida Akter à titre de technicien greffe et archives au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 17 mai 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1259595002

CA25 10 088

Autoriser la création d'un poste permanent de préposé à la signalisation, (numéro d'emploi 605740), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 10 mai 2025, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur de véhicules motorisés C (numéro d'emploi 600190), groupe de traitement 14-007, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de préposé à la signalisation, (numéro d'emploi 605740), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 10 mai 2025, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur de véhicules motorisés C (numéro d'emploi 600190), groupe de traitement 14-007, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1255579004

CA25 10 089

Approuver la nomination des dix (10) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée la nomination des dix (10) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1259716003

Intervention de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement

CA25 10 090

Autoriser la mairesse d'arrondissement Christine Black à déposer sa candidature à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration d'établissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la mairesse d'arrondissement Christine Black à déposer sa candidature à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration d'établissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1259171004

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

À 20h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2025.